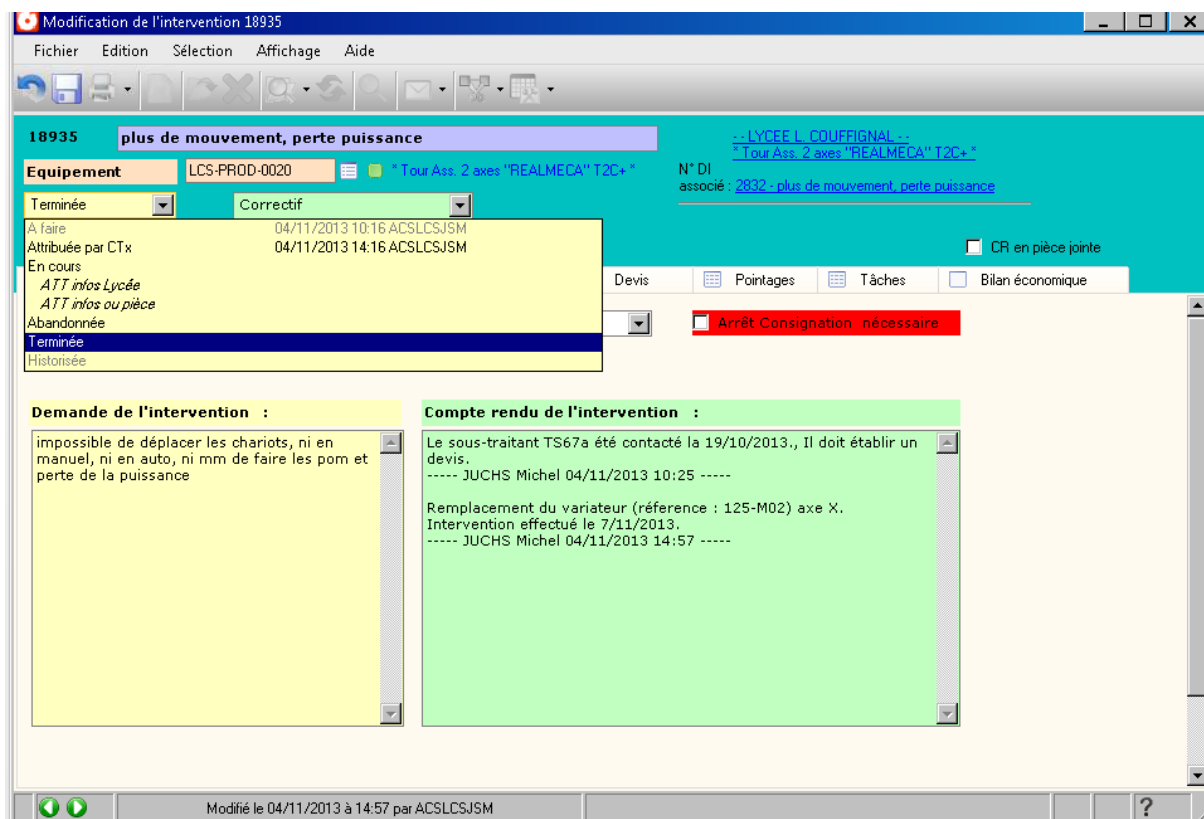


Une fois l'intervention terminée, le compte rendu du sous-traitant doit être saisi dans CORIM.



L'intervention doit donc être passée au statut « Terminée » et saisir le compte rendu.

Le compte rendu peut être enrichi par des fichiers liés (photos etc..)

Pour plus de facilité vous pouvez demander au sous-traitant d'envoyer le compte rendu en pièce jointe à l'adresse suivante : acscorimfichiers@corim.fr

Dans l'objet mettre uniquement le n° de l'intervention et surtout ne rien noter dans le corps du message. Le compte rendu sera rattaché automatiquement à l'intervention.